

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

4 juin 2012	Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 4 juin 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.
Présences	Sont aussi présents, les conseillers suivants : Daniel Boucher, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Richard Désourdy, Ginette Lamoureux Messier et Clément Galipeau.
Autres présences	La directrice générale Jacqueline C. Chisholm, l'inspecteur municipal, Luc Marchessault ainsi que douze citoyens sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la prière et après avoir constaté quorum, Monsieur le maire Réal Pelletier ouvre la séance, présente l'ordre du jour et demande son adoption.

1. Prière

ADMINISTRATION

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai et de la séance extraordinaire du 16 mai 2012
4. Comptes du mois payés et à payer
5. Dépôt du rapport trimestriel
6. Réunion annuelle des maires avec le député Pierre Paradis
7. Inscription au congrès de la FQM (27, 28 et 29 septembre 2012)
8. Nomination du maire-suppléant et signataire de chèques en l'absence du maire pour la période du 5 juin au 3 décembre 2012
9. Formation sur les changements apportés à SEAO

COMMUNICATIONS

10. Compte-rendu de la rencontre du comité des communications

SECURITÉ PUBLIQUE

11. Rapport du chef pompier
12. Projet d'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge
13. Demande de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge pour une rencontre avec le comité incendie
14. Caméras de surveillance

VOIRIE MUNICIPALE

15. Rapport de l'inspecteur en voirie
16. Mandat d'un vérificateur externe pour la reddition de comptes concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau local
17. Superficie à acheter de Monsieur Jacques Beaulac
18. Nouvelles pancartes de noms de rues
19. Clôtures (quai et centre communautaire)
20. Renouvellement du contrat de déneigement et déglacage avec le MTQ
21. Mode de répartition des droits perçus provenant des carrières et sablières

HYGIENE DU MILIEU

22. Mandat d'un vérificateur externe pour la reddition de comptes concernant la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2011 de Recyc-Québec

URBANISME ET ZONAGE

23. Rapport de l'inspecteur en bâtiments
24. Offre de service de G.E.S.T.I.M. pour service de fonctionnaire désigné à l'application des règlements d'urbanisme
25. Puits du 6, 7^e avenue
26. Adoption par la MRC de Brome-Missisquoi d'un RCI concernant les îlots déstructurés

LOISIRS ET CULTURE

27. Frais pour l'accès à la descente de bateau
28. Disponibilité du gymnase à l'ancien collège des Frères
29. Projet de protocole d'entente avec le Journal Le St-Armand concernant l'utilisation du local au 203 rue Philips

I0120072	Hydro-Québec	81.52
I0120073	Hydro-Québec	386.59
I0120074	Hydro-Québec	42.68
I0120075	Hydro-Québec	289.32
I0120076	Hydro-Québec	297.47
I0120077	Hydro-Québec	882.77
I0120078	Telus	644.75

Total des comptes payés **23 054.05 \$**

LISTE DES COMPTES À PAYER :

C1200333	Luc Marchessault	484.00
C1200334	Jacques Pelletier	8.00
C1200335	Daniel Boucher	184.00
C1200336	Réal Pelletier	90.00
C1200337	Clément Galipeau	12.50
C1200338	BPR-Infrastructure inc.	3 930.14
C1200339	M.R.C. Brome-Missisquoi	38 554.00
C1200340	Ministre des Finances	81 238.00
C1200341	Ville de Bedford	1 368.15
C1200342	Christiane Dubé	147.00
C1200343	Arlette Arpin	87.00
C1200344	Aquatech Société de Gestion de l'eau	1 444.66
C1200345	Équipements Laguë Pike-River inc.	462.98
C1200346	Société Canadienne des postes	336.59
C1200347	Fédération Québécoise des Municipalités	22.94
C1200348	Papeterie Coupal	73.57
C1200349	CDS Produits de Bureau inc.	794.26
C1200350	J.O. Lévesque Ltée	651.91
C1200351	J.A. Beaudoin Construction Limitée	1 937.33
C1200352	Pièces d'autos de Bedford	113.16
C1200353	Centre du pneu F.M.L. inc.	127.63
C1200354	Philipsburg Fire Department	800.00
C1200355	Distribution Econo-Mousse	80.37
C1200356	Serres et pépinières Champlain SNC	42.03
C1200357	Paradis, Lemieux, Francis, Avocats	997.41
C1200358	L'Homme & Fils enr.	1 003.68
C1200359	Entreprises Électriques de Bedford	563.75
C1200360	Camp de jour de Bedford	2 800.00
C1200361	Organisme Bassin Versant Baie Missisquoi	500.00
C1200362	Groupe Deslandes Fortin	2 293.76
C1200363	Journal le Saint-Armand	255.00
C1200364	Location Florabec inc.	64.39
C1200365	Matthew Grenia	125.00
C1200366	Atelier de Mécanique mobile de l'Estrie	258.69
C1200367	Bock Inc.	12.87
C1200368	Restaurant chez Pépé	230.32
C1200369	Emco Corporation	128.93
C1200370	Béton Blanchard	269.04
C1200371	Renoflex	4 369.05
C1200372	Würth Canada Limitée	681.77
C1200373	Concassage Pelletier inc.	108.00
C1200374	Previmed inc.	96.00
C1200375	Alto Communication	149.46
C1200376	CSE incendie et sécurité inc.	6 100.38
C1200377	Medimage	110.38
C1200378	Sani-Eco inc.	469.68
C1200379	Réseau mobilité plus	175.80
C1200380	Biolab	200.06
C1200381	Magasin général Pike-River	185.06
C1200382	Toilettes portatives Sanibert	362.17
C1200383	Nathalie Ménard	252.00
C1200384	Arazi Boily Claire	300.00
C1200385	Ambulances Bedford	773.50
C1200386	Pierre Pelletier	2 256.00
C1200387	Sucession Antoinette Benoit	433.97
C1200388	Marielle Cartier	17.50
C1200389	Ginette Lamoureux Messier	172.50
C1200390	Grant Symington	911.25
C1200391	Andrew Monette	460.00
C1200392	Trevor Monette	125.00

C1200393 Rita Dupuis	7.47
C1200394 Normand Lafrance	55.32
C1200395 Shufelt Harris. G.	622.18
C1200396	
Total des comptes à payer	<u>162 160.56 \$</u>

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci haut mentionnées sont projetées par le conseil de la municipalité.

Directrice générale

- 12-06-142** Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Daniel Boucher
et résolu
- QUE :** les comptes ci hauts mentionnés au montant de 23 753.05 \$, de 23 054.05 \$ et de 162 160.56 \$ soient acceptés et payés.
- ADOPTÉ**
- 5. DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL**
- La directrice générale fait le dépôt du rapport trimestriel.
- 6. RÉUNION ANNUELLE DES MAIRES AVEC LE DÉPUTÉ PIERRE PARADIS**
- La réunion a eu lieu le 28 mai dernier à St-Benoit-du-Lac. L'échéancier de l'Autoroute 35 reste comme prévu.
- 12-06-143** **7. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM (27, 28 ET 29 SEPTEMBRE 2012)**
- Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Richard Désourdy
et résolu
- QUE :** Réal Pelletier et Daniel Boucher, soient autorisés à s'inscrire au Congrès 2012 de la FQM;
- QUE :** leurs frais de déplacement, d'hébergement et de repas leur soient remboursés.
- ADOPTÉ**
- 12-06-144** **8. NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT ET SIGNATAIRE DE CHÈQUES EN L'ABSENCE DU MAIRE POUR LA PÉRIODE DU 5 JUIN AU 3 DÉCEMBRE 2012**
- Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Clément Galipeau
et résolu
- QUE :** La conseillère Marielle Cartier soit nommée maire suppléant et signataire de chèques en l'absence du maire pour la période du 5 juin 2012 au 3 décembre 2012.
- ADOPTÉ**
- 12-06-145** **9. FORMATION SUR LES CHANGEMENTS APPORTÉS À SEAO**
- Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Daniel Boucher
et résolu
- QUE :** la directrice générale soit autorisée à participer à la session de formation sur les modifications apportées au Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec.
- ADOPTÉ**

10. COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

La Voie Municipale est sortie.

11. RAPPORT DU CHEF POMPIER

Le chef pompier est absent.

12. PROJET D'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

Aucune modification ne sera apportée au projet d'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'Incendie avec la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge.

13. DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE POUR UNE RENCONTRE AVEC LE COMITÉ INCENDIE

À la demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, une rencontre sera prévue le 27 juin prochain, avant la rencontre du comité incendie.

12-06-146

14. CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

CONSIDÉRANT QUE : 2 prix ont été reçus pour l'achat et l'installation d'un système de caméra de surveillance à la caserne des pompiers soit :

Alarme J.P. com inc.:	2 298.00 \$ plus taxes
Entreprises Élect. Bedford (1992) inc. :	2 892.82 \$ plus taxes

En conséquence,

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : la compagnie Alarme J.P. com inc. soit engagée pour l'achat et l'installation de caméras de surveillance à la caserne des pompiers au coût de 2 298.00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ

15. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Le jeu de pétanque à terminer;
Gros rebuts seront finis mardi en après-midi tard;
Le trou d'homme à été refait sur le coin de l'avenue Champlain et la rue Notre-Dame;
Compteur d'eau à la sortie de Philipsburg;

12-06-147

16. MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LA REDDITION DE COMPTES CONCERNANT LA COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'ANNÉE 2011 DE RECYC-QUÉBEC

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QU' : la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit mandatée pour signer la déclaration sur les coûts et le tonnage des matières recyclables, devant être produite afin de bénéficier du régime de compensation de Recyc-Québec, pour la collecte sélective des matières recyclables, pour l'année 2011, au coût de 800 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ

12-06-148

17. SUPERFICIE À ACHETER DE MONSIEUR JACQUES BEAULAC

CONSIDÉRANT QUE : la décision de la C.P.T.A.Q., numéro 400325 autorisant l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture, une partie des lots 101 et 385, d'une superficie du 1 890 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE : cette décision est en faveur de la municipalité de Saint-Armand afin d'acquérir du terrain autour du garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE : l'arpentage effectuée par monsieur Éric Denicourt, arpenteur-géomètre en date du 23 septembre 2011, démontre une superficie supérieure à celle autorisée par la C.P.T.A.Q, soit 2 043.9 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE le plan, présenté à la C.P.T.A.Q. avec la demande d'autorisation, provenait de la matrice graphique, sur laquelle la limite du rang St-Henri, à la limite nord du terrain du garage municipal, est erronée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acquérir exactement la superficie décrite par l'arpenteur-géomètre ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel accepte de vendre une plus grande superficie aux mêmes modalités énoncées à la promesse d'achat signée le 20 mai 2011 ;

En conséquence,

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu

QUE: la municipalité demande une modification à la décision numéro 400325, afin que la superficie autorisée soit 2 043.9 mètres carrés, selon le calcul de l'arpenteur-géomètre, Éric Denicourt, en date du 23 septembre 2011.

ADOPTÉ

12-06-149

MODIFICATION DE LA SUPERFICIE À ACQUÉRIR DE MONSIEUR JACQUES BEAULAC

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE: la municipalité soit autorisée à acquérir une plus grande superficie de Monsieur Jacques Beaulac, soit 2 043.9 mètres carrés au lieu de 1 850 mètres carrés, au taux de 0.80 \$ pied carré.

ADOPTÉ

12-06-150

18. NOUVELLES PANCARTES DE NOMS DE RUES

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE: des pancartes de nom de rue, telles que celles installées dans la portion Est de la municipalité en 2011, soient commandées pour la portion Ouest de la municipalité (sauf le secteur de la Falaise);

QUE : la dépense 13 436.50 \$ plus taxes, soit payée à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ

12-06-151

19. CLÔTURES (QUAI ET CENTRE COMMUNAUTAIRE)

CONSIDÉRANT QUE : 2 prix ont été reçus pour l'achat et l'installation de clôtures au quai municipal et au centre communautaire

Clôture Laplume inc.:	4 626.78 \$ taxes incluses
G. Daviault Ltée :	6 681.70 \$ taxes incluses

En conséquence,

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : la compagnie Clôture Laplume inc. soit engagée pour l'achat et l'installation de clôture au centre communautaire près de la rivière au coût de 2 981.03 \$ taxes incluses ;

QU' : une clôture de bois soit installée au quai pour approximativement le même coût, soit 2 981.03 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

12-06-152

20. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE AVEC LE MTQ

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Serge Courchesne
et résolu

QUE : la municipalité accepte le contrat de déneigement de déglçage et de fourniture de matériaux avec le Ministère du Transport du Québec pour la durée de la saison contractuelle s'étendant du 25 octobre 2012 au 10 avril 2013 inclusivement ;

QUE : ce contrat est pour une durée d'un (1) an avec une clause de renouvellement pour les deux (2) années subséquentes et dont le montant à été fixé à 93 366.52 \$ par année ;

QUE : le maire, Réal Pelletier, et la directrice générale, Jacqueline C. Chisholm, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents afférents au renouvellement du contrat.

ADOPTÉ

21. MODE DE RÉPARTITION DES DROITS PERÇUS PROVENANT DES CARRIÈRES ET SABLIERES

Copie du courriel de Vanessa Couillard de la MRC, en date du 8 mai 2012, est remise aux membres du Conseil. Si des modifications sont à suggérer, on doit le faire avant le 10 août prochain.

12-06-153

22. MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LA REDDITION DE COMPTES CONCERNANT LA COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'ANNÉE 2011 DE RECYC-QUÉBEC

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QU' : la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit mandatée pour signer la déclaration sur les coûts et le tonnage des matières recyclables, devant être produite afin de bénéficier du régime de compensation de Recyc-Québec, pour la collecte sélective des matières recyclables, pour l'année 2011, au coût de 800 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ

23. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

Le rapport est déposé.

24. **OFFRE DE SERVICE DE G.E.S.T.I.M. POUR SERVICE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE : monsieur Luc Marchessault n'agira plus à titre de fonctionnaire désigné pour appliquer les règlements d'urbanisme, émettre les permis et certificats et en faire le suivi, répondre aux demandes d'information sur la réglementation, recevoir et gérer les plaintes relevant de l'inspection municipale ;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Armand a besoin d'une personne à titre de fonctionnaire désigné à l'application des règlements d'urbanisme et ce à raison d'une journée / semaine dans les bureaux de l'Hôtel de Ville;

En conséquence,

Il est proposé par **Marielle Cartier**
appuyé par **Daniel Boucher**
et résolu

QU' : la municipalité engage la compagnie G.E.S.T.I.M au montant de 320 \$ par journée de travail, plus le kilométrage intra-municipal au tarif de 0.50 \$ le kilomètre;

QUE : Les heures supplémentaires et les heures de travail effectuées au bureau régional sont au tarif de cinquante dollars (50 \$) l'heure;

QUE : le kilométrage facturé ne comprend que le kilométrage effectué à l'intérieur du territoire de la municipalité aux fins de l'exécution des tâches attribuées;

QUE : le maire, Réal Pelletier, et la directrice générale, Jacqueline C. Chisholm, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents afférents au contrat.

ADOPTÉ

Pour : 5 voix

Contre : 1 voix (Ginette Lamoureux Messier)

Considérant le manque d'information, madame la conseillère Ginette Lamoureux Messier est contre cette proposition. Madame Messier aurait souhaité discuter plus longuement d'une autre possibilité avant d'accepter l'offre de service de la compagnie G.E.S.T.I.M.

21h05 PÉRIODE DE QUESTIONS

Evelyn Davis : Qu'elle est la hauteur et la largeur règlementaire pour les haies ? La haie au coin de la rue Notre-Dame et Champlain est haute et la vision n'est pas bonne.
Peut-on élargir l'accotement dans les courbes pour circuler à vélo ?
La qualité de mon eau est très mauvaise.

John Davis : Le manoir de Philipsburg est souvent en fausse alarme, peut-on avoir un règlement ?
Il y a des rénovations en cours au Manoir de Philipsburg sans permis.
Il y a des rénovations au 157, avenue Montgomery à son garage.
Maison sur la colline encore en « Tylex » et n'est toujours pas terminé.
Informations demandées sur le zonage et îlots déstructurés, avons-nous un échéance ?
À d'autres intersections, des lumières de rue.

Éric Madsen : J'estime que cela enlève un emploi pour quelqu'un de local d'engager la compagnie G.E.S.T.I.M,
Aux intersections du chemin St-Armand et du chemin Dutch, peut-on avoir un clignotant ?

Marie-Hélène Batchelor : fossé de la 7^e avenue, aimerait participer à l'amélioration du fossé.

Lise Bourdages : Sandy Montgomery prépare une conférence de presse sur le sanctuaire des oiseaux.

Francine Fréchette : Qui est l'arpenteur pour le projet d'égouts du village? La consultation publique pour seulement les citoyens concernés?

Janet McGowan : Où on en est dans le budget du jeu de pétanque et qui a reçu la liste des équipements ?

Colette Litjens : Les trous s'agrandissent sur le chemin Bradley et de l'eau se ramasse entre les propriétés de Peter Wade et Laurent Dalpé.

25. PUITS DU 6, 7^E AVENUE

Le sujet est reporté à la séance de juillet prochain.

26. ADOPTION PAR LA MRC DE BROME-MISSISQUOI D'UN RCI CONCERNANT LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

La procédure est présentement en cours.

12-06-155

27. FRAIS POUR L'ACCÈS À LA DESCENTE DE BATEAU

Il est proposé par Ginette Lamoureux Messier
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QUE : la Société de Développement de Saint-Armand s'occupe de la gestion de la perception des frais d'accès à la descente de bateau ;

QUE : les frais d'accès à la descente de bateau soient fixés à dix dollars (10 \$) par bateau ;

QUE : sur preuve de résidence, les résidents de Saint-Armand sont exempts des frais d'accès à la descente de bateau ;

QUE : les véhicules d'urgence aient accès à la descente de bateau en tout temps.

ADOPTÉ

28. DISPONIBILITÉ DU GYMNASÉ À L'ANCIEN COLLÈGE DES FRÈRES

Monsieur Philippe Bachand annonce qu'il est possible d'utiliser le gymnase pour certaines activités. On doit communiquer avec lui pour les modalités.

12-06-156

29. PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE JOURNAL LE ST-ARMAND CONCERNANT L'UTILISATION DU LOCAL AU 203 RUE PHILIPS

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QUE : la municipalité accepte de conclure un protocole d'entente avec le Journal Le Saint-Armand concernant l'utilisation du local au 203, rue Philips dans le secteur Philipsburg, tel que présenté à la version 2012-06-04 ;

QUE : le maire, Réal Pelletier, et la directrice générale, Jacqueline C. Chisholm, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents afférents au protocole d'entente.

ADOPTÉ

30. RAPPORT DE LA MRC

Présentation de la GRC

Présentation d'Écoute Tel

Monsieur le maire a fait une présentation sur sa représentativité au sein de L'OBVBM et du Steering Committee aux États-Unis.

12-06-157

31. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Richard Désourdy
et résolu

QUE : la municipalité renouvelle son adhésion annuelle comme membre de l'Organisme du Bassin Versant de la Baie Missisquoi et nomme Marielle Cartier pour remplacer le maire en son absence.

ADOPTÉ

32. PARTICIPATION À LA 16^E ÉDITION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Aucune participation.

33. REMERCIEMENTS DE MADAME MARIE-HÉLÈNE BATCHELOR

La carte de remerciements reçues de Madame Batchelor est lue par monsieur le maire.

34. DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON CONCERNANT LE RAPATRIEMENT AU QUÉBEC DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Aucune résolution.

35. VARIA

911 ACCIDENT COIN ST-ARMAND ET DUTCH

Accident à l'intersection des chemins St-Armand et Dutch, peut-on avoir un service 9-1-1 sans poser tant de questions ? C'est le protocole à suivre.

Le conseiller Serge Courchesne quitte à 22h45.

12-06-158

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR UN FEU CLIGNOTANT À L'INTERSECTION DES CHEMINS ST-ARMAND ET DUTCH

CONSIDÉRANT QUE : les visions sont mauvaises aux 4 coins de l'intersection des chemins St-Armand et Dutch;

En conséquence,

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Ginette Lamoureux Messier
et résolu

QUE : la demande soit faite au Ministère des Transports du Québec pour qu'un feu clignotant soit installé à l'Intersection des chemins St-Armand et Dutch.

ADOPTÉ

SACTUAIRE DES OISEAUX

La conseillère Ginette Lamoureux Messier communiquera avec Lise Bourdages.

FEU DU TRANSFORMATEUR

L'information ne se rend pas au technicien d'Hydro-Québec, les citoyens doivent aller à la rencontre du technicien et lui donner la bonne information.

12-06-159

DESCENTES AU LAC - SECTEUR LA FALAISE

Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE les descentes au lac dans le secteur La Falaise doivent être fermées jusqu'à ce que l'entretien soit fait.

ADOPTÉ

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE 90 \$ DE MONSIEUR ROGER ARCHAMBAULT

Monsieur le maire a déjà conversé avec Monsieur Archambault pour lui expliquer le fonctionnement de l'activité d'inventaire et d'inspection des installations sanitaires. Aucun remboursement.

REMERCIEMENT À PHILIPPE R. TROTIN

Une lettre de remerciements sera acheminée à Monsieur Philippe R. Trotin, pour l'invitation à passer la journée du 24 mai dernier avec la Chambre de Commerce du Franklin County à Burlington.

12-06-160

LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE 2013

Il est proposé par Richard Désourdy
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand accepte d'être hôtesse pour le lancement de la saison touristique 2013.

ADOPTÉ

12-06-161

36. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Boucher
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 23H10.

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Jacqueline C. Chisholm

MAIRE
Réal Pelletier